

## **ETABLISSEMENT PUBLIC DU MARAIS POITEVIN**

**Conseil d'Administration  
Séance du 12 mars 2026**

# **COMPTE FINANCIER 2025 ANNEXE DE L'AGENT COMPTABLE (Compte consolidé EPMP – SACD OUGC)**

## Sommaire du compte financier

Etats règlementaires :

- Bilan
- Compte de résultat
- Tableau d'évolution de la situation patrimoniale
- Annexe

\* \* \*

L'annexe, le bilan et le compte de résultat forment un tout indissociable et constituent les « comptes annuels ». Ces comptes annuels sont eux-mêmes extraits du compte financier produit par les établissements publics nationaux.

L'annexe est un état financier qui complète et commente les informations fournies par le bilan et le compte de résultat. L'information donnée dans l'annexe donne une meilleure compréhension de ces documents comptables et complète les informations qu'ils contiennent.

## BILAN - ACTIF

ACTIF IMMOBILISE	2025			2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>	506 200,31	497 307,59	8 892,72	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériels, et outillage	157 257,84	84 188,99	73 068,85	93 341,86
Collections	-	-	-	-
Biens historiques et culturels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	235 009,94	199 044,68	35 965,26	52 053,75
Immobilisations mises en concession	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes sur commandes	-	-	-	-
Immobilisations grevées de droits	-	-	-	-
Immobilisations corporelles (biens vivants)	-	-	-	-
<b>Immobilisations financières</b>	78 093,65	-	78 093,65	35 943,65
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>976 561,74</b>	<b>780 541,26</b>	<b>196 020,48</b>	<b>181 339,26</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	-	-	-	-
<b>Stocks</b>	-	-	-	-
<b>Créances</b>	-	-	-	-
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	170 389,07	-	170 389,07	90 770,71
Créances clients et comptes rattachés	53 226,29	-	53 226,29	57 952,47
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers	4 000	-	4 000	4 000
Créances sur les autres débiteurs	22 144,77	-	22 144,77	102 268,93
<b>Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (Hors Trésorerie)</b>	<b>249 760,13</b>	<b>-</b>	<b>249 760,13</b>	<b>254 992,11</b>
<b>TRESORERIE</b>	-	-	-	-
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	-	-	-	-
<b>Disponibilités</b>	1 282 343,44	-	1 282 343,44	1 267 692,57
<b>Autres</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>1 282 343,44</b>	<b>-</b>	<b>1 282 343,44</b>	<b>1 267 692,57</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	-	-	-	-
<b>Ecarts de conversion Actif</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>2 508 665,31</b>	<b>780 541,26</b>	<b>1 728 124,05</b>	<b>1 704 023,94</b>

## BILAN - PASSIF

FONDS PROPRES	2025	2024
<b>Financements reçus</b>	-	-
Financement de l'actif par l'Etat	-	-
Financement de l'actif par des tiers	62 535,27	65 969,97
Fonds propres des fondations	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
<b>Réserves</b>	-	-
Report à nouveau	1 414 413,08	1 316 940,37
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 23 242,53	97 472,71
Provisions réglementées	-	-
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>1 453 705,82</b>	<b>1 480 383,05</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>N</b>	<b>N-1</b>
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	92 448,70	87 080,70
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>92 448,70</b>	<b>87 080,70</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>N</b>	<b>N-1</b>
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	-	-
Dettes financières et autres emprunts	-	-
<b>TOTAL DES DETTES FINANCIERES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>DETTES NON FINANCIERES</b>	<b>N</b>	<b>N-1</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	160 298,52	75 433,58
Dettes fiscales et sociales	18 706,93	15 456,24
Avances et acomptes reçus	-	-
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers	-	-
Autres dettes non financières	2 964,08	45 670,37
Produits constatés d'avance	-	-
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIERES</b>	<b>181 969,53</b>	<b>136 560,19</b>
<b>TRESORERIE</b>	<b>N</b>	<b>N-1</b>
Autres éléments de trésorerie passive	-	-
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Comptes de régularisation	-	-
Ecart de conversion Passif	-	-
<b>TOTAL GENERAL PASSIF</b>	<b>1 728 124,05</b>	<b>1 704 023,94</b>

## COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2025	2024
<b>Achats</b>	-	-
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	1 051 204,30	785 993,47
<b>Charges de personnel</b>	-	-
Salaires, traitements et rémunérations diverses	433 571,21	411 174,30
Charges Sociales	201 751,77	177 901,95
Intéressement et participation	-	-
Autres charges de personnel	8 841,60	7 818,78
<b>Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)</b>	57 657,96	84 260,03
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	43 807,90	105 622,92
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 796 834,74</b>	<b>1 572 771,45</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>	<b>N</b>	<b>N-1</b>
<b>Dispositif d'intervention pour compte propre</b>	-	-
Transfert aux ménages	-	-
Transferts aux entreprises	-	-
Transferts aux collectivités territoriales	107 737,31	112 029,11
Transferts aux autres entités	7 075,20	14 416,08
<b>Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme</b>	-	-
Dotations aux provisions et dépréciations	-	-
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION</b>	<b>114 812,51</b>	<b>126 445,19</b>
Engagements à réaliser sur fonds dédiés ( Fondations )	-	-
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>	<b>1 911 647,25</b>	<b>1 699 216,64</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>N</b>	<b>N-1</b>
Charges d'intérêt	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Pertes de change	-	-
Autres charges financières	-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	-	-
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Impôt sur les sociétés	-	-
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 911 647,25</b>	<b>1 699 216,64</b>
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE ( BENEFICE )</b>	<b>-</b>	<b>97 472,71</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 911 647,25</b>	<b>1 796 689,35</b>

## COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	2025	2024
<b>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</b>	-	-
Subventions pour charges de service public	551 347	572 832
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	1 165 482,79	1 060 307,74
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	-	-
Dons et legs	-	-
Produits de la fiscalité affectée	-	-
<b>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</b>	-	-
Ventes de biens ou prestations de services	-	-
Produits de cessions d'éléments d'actif	-	-
Autres produits de gestion	168 140,23	160 114,90
Production stockée et immobilisée	-	-
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	-	-
<b>Autres produits</b>	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	-	-
Reprises du financement rattaché à un actif	3 434,70	3 434,71
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	-	-
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 888 404,72</b>	<b>1 796 689,35</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>N</b>	<b>N-1</b>
Produits des participations et des prêts	-	-
Produits nets sur cessions des immobilisations financières	-	-
Intérêts sur créances non immobilisées	-	-
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Gains de change	-	-
Autres produits financiers	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	-	-
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 888 404,72</b>	<b>1 796 689,35</b>
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)</b>	<b>23 242,53</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 911 647,25</b>	<b>1 796 689,35</b>

## Evolution de la Situation Patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement	-	Capacité d'autofinancement	17 130,67
Investissements	53 121,12	Financement de l'actif par l'État	-
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	-
		Autres ressources	-
Remboursement des dettes financières	-	Augmentation des dettes financières	-
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>53 121,12</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>17 130,67</b>
Augmentation du fonds de roulement (7)=(6)-(5)	-	Diminution du fonds de roulement (8)=(5)-(6)	35 990,45

## Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	- 35 990,45
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	- 50 641,32
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	14 650,87
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	1 350 134,04
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	67 790,60
Niveau final de la TRESORERIE	1 282 343,44

## Préambule

L'établissement public du marais poitevin (EPMP) a été créé par le décret n°2011-912 du 29 juillet 2011. Il coordonne la gestion de l'eau et de la biodiversité sur le Marais poitevin et sur les bassins versants qui l'alimentent, soit un périmètre d'intervention total de 639 000 hectares. Il est placé sous la tutelle du ministère en charge de l'écologie. Il est situé sur le territoire de 352 communes réparties sur quatre départements (Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vendée et Vienne). Sa surface de zone humide est de 102 000 hectares (30% en marais mouillés, 70% en marais desséchés). Le Marais poitevin est la deuxième zone humide littorale de France après la Camargue.

L'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) des prélèvements pour l'irrigation agricole dans le Marais Poitevin est géré depuis 2022 au travers d'un service à comptabilité distincte (SACD) rattaché à l'établissement. Deux conventions de mandat lient l'établissement aux chambres régionales d'agriculture de Nouvelle Aquitaine et des Pays de la Loire par rapport à la perception déléguée de la redevance pour le compte de l'EPMP auprès des exploitants irrigants.

L'organisation comptable et financière de l'établissement public du marais poitevin est régie par les textes suivants, en complément des dispositions du décret n°2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son titre III :

- Un arrêté du 06 janvier 2020 établit les modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur l'EPMP.
- Un arrêté du 31 décembre 2019 crée le groupement comptable de l'Office français de la biodiversité, des Parcs nationaux et de l'établissement public du marais poitevin, en application de l'article R. 131-33-1 du code de l'environnement.

Les comptes de l'établissement public du marais poitevin sont valorisés au compte 26 « participations financières » de l'Etat.

## 1. Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2025 a été marquée par les événements suivants :

- Une CAF positive (17 K€) mais qui s'inscrit dans une dynamique baissière au cours des trois dernières années qui s'accélère fortement sur 2025 ;
- La faible part de financements externes (9,20% en 2025) dans le financement des acquisitions d'immobilisations ;
- Les retards de transmission des éléments relatifs aux redevances d'irrigation pour la seconde année consécutive.
- Un maintien des réserves financières de l'établissement à un niveau confortable.

## 2. Les principes, règles et méthodes comptables

### 2.1. Principes et méthodes d'évaluation

L'établissement est assujéti à l'instruction comptable commune et à l'instruction juridique commune des organismes dépendant de l'Etat.

L'EPMP est également soumis à la circulaire annuelle de la direction du Budget, qui précise un certain nombre de règles budgétaires et comptables applicables aux différentes catégories d'établissements publics.

Les comptes de l'exercice 2025 ont été établis conformément au référentiel comptable applicable et suivant les principes généraux :

- Continuité d'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Prudence

Pour ce qui concerne le présent compte financier, l'établissement applique en 2025 les sources réglementaires suivantes :

- Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 « GBCP » et plus précisément ses articles 54, 175 et 211 ;
- Le recueil des normes comptables des établissements publics et plus précisément les normes 1 « Les états financiers » et 13 « engagements à mentionner dans l'annexe » ;
- L'instruction comptable commune BOFIP-GCP-24-0027 du 03/12/2024 relative à l'exercice 2025.

### 2.2. Comparabilité des comptes

#### 2.2.1 Changements de méthodes comptables ayant eu lieu sur l'exercice.

Néant.

#### 2.2.2 Changements d'estimations comptables ayant eu lieu sur l'exercice

Néant.

#### 2.2.3 Corrections d'erreurs sur exercice antérieur ayant eu lieu sur l'exercice en cours

Néant.

## 3. Notes relatives aux postes du bilan

### 3.1 L'actif immobilisé

Le seuil unitaire de signification qui permet de distinguer la comptabilisation des dépenses en immobilisations ou en charges est fixé par l'organe délibérant de l'organisme. La réflexion de l'organe délibérant pour fixer, par délibération, le seuil de significativité peut s'appuyer sur le seuil fiscal d'immobilisation défini dans le BOFIP : éléments d'une valeur unitaire hors taxes supérieurs à 500 €.

La consultation du Conseil d'administration sur la fixation du seuil est programmée.

Tableaux des immobilisations

Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
		Par virement de poste à poste	Acquisition / Mises à disposition / Transferts	Par virement de poste à poste	Cessions / Mises au rebut	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>497 307,59</b>	-	<b>8 892,72</b>	-	-	<b>506 200,31</b>
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
Frais de recherche et développement C/203	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires C/205	497 307,59	-	-	-	-	497 307,59
Droit au bail	-	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	8 892,72	-	-	8 892,72
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>390 189,38</b>	-	<b>2 078,40</b>	-	-	<b>392 267,78</b>
Terrains C/211, 212	-	-	-	-	-	-
Constructions C/213, 214	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels, et outillage C/215	157 257,84	-	-	-	-	157 257,84
Collections C/216	-	-	-	-	-	-
Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures) C/217	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles C/218	232 931,54	-	2 078,40	-	-	235 009,94
Immobilisations mises en concession	-	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles en cours Compte 231</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations grevées de droits</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles (Biens vivants)</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Participations et créances rattachées à des participations</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Titres de participation</b>	-	-	-	-	-	-
Parts dans des entreprises liées et créances sur des entreprises liées (filiale)	-	-	-	-	-	-
Autres formes de participation	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des sociétés en participation	-	-	-	-	-	-
Versement à effectuer sur titres de participation non libérés	-	-	-	-	-	-
<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>35 943,65</b>	-	<b>42 150</b>	-	-	<b>78 093,65</b>
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés (droit de créance)	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements versés C/275	-	-	-	-	-	-
Autres créances immobilisées C/276	35 943,65	-	42 150	-	-	78 093,65
<b>TOTAUX</b>	<b>923 440,62</b>	-	<b>53 121,12</b>	-	-	<b>976 561,74</b>

### 3.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 506 K€ en valeur brute à la clôture de l'exercice. Il s'agit de logiciels, totalement amortis.

Les acquisitions nouvelles en 2025 concernent pour l'essentiel des acquisitions de serveurs. Celles-ci auraient dû être inscrites en immobilisations corporelles.

Immobilisations incorporelles en cours de production : néant.

### 3.1.2 Immobilisations corporelles

Modes et méthodes d'évaluation appliqués : les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'achat augmenté des frais accessoires. Il n'a été pratiqué ni valorisation, ni dépréciation.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 392 K€ en valeur brute à la clôture de l'exercice. Compte tenu des amortissements cumulés de 283 K leur valeur nette est de 109 K€.

**Les acquisitions nouvelles s'élèvent à 2 K€** et concerne le remplacement du firewall (dispositif de sécurité réseau).

Immobilisations corporelles en cours de production : néant

### 3.1.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent pour 2024 à un montant de 78 K€ représentant les avances financières versées à la SAFER pour l'acquisition de terrains destinés à de la remise en herbe de surfaces.

Les avances nouvelles en 2025 concernent 4 dossiers pour un montant de **42 K€**.

### 3.1.4 Les amortissements

Tableau des amortissements

Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Cumulés à la fin de l'exercice
		Par virement de poste à poste	Dotations de l'exercice	Par virement de poste à poste	Amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>497 307,59</b>	-	-	-	-	<b>497 307,59</b>
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
Frais de recherche et développement C/2803	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires C/2805	497 307,59	-	-	-	-	497 307,59
Droit au bail	-	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>244 793,77</b>	-	<b>38 439,90</b>	-	-	<b>283 233,67</b>
Terrains C/2811, 2812	-	-	-	-	-	-
Constructions C/2813, 2814	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels, et outillage C/2815	63 915,98	-	20 273,01	-	-	84 188,99
Collections C/2816	-	-	-	-	-	-
Dépenses ultérieures sur biens historiques et culturels C/2817	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles c/2818	180 877,79	-	18 166,89	-	-	199 044,68
<b>Immobilisations mises en concession</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations grevées de droits</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles (Biens vivants)</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Participations et créances rattachées à des participations</b>	-	-	-	-	-	-
Titres de participation	-	-	-	-	-	-
Autres formes de participation	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des sociétés en participation	-	-	-	-	-	-
Versement à effectuer sur titres de participation non libérés	-	-	-	-	-	-
<b>Autres immobilisations financières</b>	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés (droit de créance)	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements versés	-	-	-	-	-	-
Autres créances immobilisées	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>742 101,36</b>	-	<b>38 439,90</b>	-	-	<b>780 541,26</b>

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent pour leur valeur brute au bilan. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire calculé *au pro rata temporis* à partir de la date de mise en service, suivant les dispositions suivantes adoptées par délibération du Conseil d'Administration du 19 juin 2012.

La dotation aux amortissements est comptabilisée au compte 6811. Le poste figure dans les charges d'exploitation du compte de résultat.

La méthode de comptabilisation par composants n'a pas été utilisée.

Motifs de la reprise dans des cas exceptionnels de l'amortissement : néant.

## 3.2 Les stocks et en cours

Dans le cadre de son activité, l'EPMP ne tient aucune comptabilité de stocks.

Numéro de compte	Nature des stocks et des en-cours	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations des stocks en augmentation (Entrées)	Variations des stocks en diminution (Sorties)	Solde à la clôture de l'exercice
30	Animaux et végétaux	-	-	-	-
31	Matières premières et fournitures	-	-	-	-
32	Autres approvisionnements	-	-	-	-
33	En-cours de production de biens	-	-	-	-
34	En-cours de production de services	-	-	-	-
35	Stocks de produits	-	-	-	-
37	Stocks de marchandises	-	-	-	-
38	Stocks en voie d'acheminement, mis en dépôt ou donnés en consignation	-	-	-	-
-	<b>TOTAL DES STOCKS</b>	-	-	-	-

## 3.3 Les créances

Les créances détenues par l'établissement doivent être distinguées selon leur nature et leur échéance (moins d'un an ou plus d'un an). Elles ont été comptabilisées à la prise en charge des pièces budgétaires correspondantes (titres et demandes de reversement).

Tableau des créances

Rubriques et postes	Montant	Degré de liquidité de l'actif	
		Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres créances immobilisées	-	-	-
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>249 760,13</b>	<b>249 760,13</b>	-
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	170 389,07	170 389,07	-
Créances clients et comptes rattachés	53 226,29	53 226,29	-
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	4 000	4 000	-
Créances sur les autres débiteurs	22 144,77	22 144,77	-
<b>Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)</b>	-	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>249 760,13</b>	<b>249 760,13</b>	-

Il n'y a pas eu apurement de créances par admissions en non-valeur ou remises gracieuses.

Dépréciations comptabilisées ou reprises d'un montant significatif : néant.

Les créances sur des entités publiques à la clôture 2025 s'élèvent à 170 K€ et concernent essentiellement des produits à recevoir recensés dans le cadre des travaux de fin d'exercice. Les plus importantes sont des aides financières accordées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) dans le cadre d'un programme de suivi de la biodiversité, d'un montant de 62 K€ d'une part et pour le financement d'une étude portant sur le bilan et les perspectives des contrats territoriaux portés par l'EPMP pour un montant de 35 K€ d'autre part.

Les autres créances concernent les redevances irrigants pour l'OUGC à l'égard de la Chambre d'agriculture Nouvelle Aquitaine pour un montant de 53 K€. Celle à l'égard de la Chambre d'agriculture Pays de Loire d'un montant de 86 K€ au titre du reversement a été totalement encaissée mi-décembre 2025.

L'avance de 4 K€ versée à France travail dans le cadre de la convention de mandat confiant à l'organisme la gestion de l'indemnisation du chômage des personnels quittant l'établissement est inscrite dans la rubrique relative aux opérations pour compte de tiers.

Le dernier poste de créances recensent les créances particulières pour lesquelles des titres ont été émis pour un montant total de 22 K€. C'est le cas par exemple de titres relatifs aux redevances irrigants pour l'OUGC non recouvrées par les Chambres d'agriculture et qui sont donc transmises à l'établissement.

L'établissement n'a par ailleurs comptabilisé **aucune charge constatée d'avance** en fin d'année.

### 3.4 Les valeurs mobilières de placement et disponibilités

L'établissement n'est pas concerné par les valeurs mobilières de placement, ni les effets de commerce.

## 3.5 Les financements reçus

Les financements externes de l'actif (FEA) s'inscrivent la plupart du temps dans le cadre de convention pluriannuelle de financement qui font l'objet d'un suivi spécifique permettant de constater les financements en comptabilité en fonction du droit acquis, soit en pratique en fonction de la réalité des dépenses éligibles.

Tableau des financements de l'actif

Rubriques et postes	Cumul au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions			Cumul à la fin de l'exercice
		Financements reçus	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé/Virement de poste à poste ou correction d'erreur	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la ré-imputation	Reprise suite à la cession ou mise au rebut de l'actif financé	
<b>FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ÉTAT</b>	-	-	-	-	-	-	-
Financements non rattachés à un actif	-	-	-	-	-	-	-
<b>Financements rattachés à un actif C/10411</b>	-	-	-	-	-	-	-
Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements	-	-	-	-	-	-	-
Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété	-	-	-	-	-	-	-
Financement des autres actifs Compte 104	-	-	-	-	-	-	-
État	-	-	-	-	-	-	-
Agence nationale de la recherche (ANR) - IA	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ÉTAT</b>	<b>65 969,97</b>	-	-	<b>3 434,70</b>	-	-	<b>62 535,27</b>
<b>Financements non rattachés à un actif Compte 131</b>	<b>35 640,16</b>	-	-	-	-	-	<b>35 640,16</b>
Régions	-	-	-	-	-	-	-
Départements	-	-	-	-	-	-	-
Communes et groupements de communes	-	-	-	-	-	-	-
Autres entités publiques dont établissements publics	35 640,16	-	-	-	-	-	35 640,16
Union Européenne	-	-	-	-	-	-	-
Autres organismes	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Financements rattachés à un actif Compte 134</b>	<b>30329,81</b>	-	-	<b>3 434,70</b>	-	-	<b>26 895,11</b>
Régions	-	-	-	-	-	-	-
Départements	-	-	-	-	-	-	-
Communes et groupements de communes	-	-	-	-	-	-	-
Autres entités publiques dont établissements publics	30 329,81	-	-	3 434,70	-	-	26 895,11
Union Européenne	-	-	-	-	-	-	-
Autres organismes	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>65 969,67</b>	-	-	<b>3 434,70</b>	-	-	<b>62 535,27</b>

En 2025, aucun financement par l'Etat ou des tiers n'a été comptabilisé par l'établissement.

La reprise suit, en principe, le même rythme que l'amortissement de l'immobilisation financée. A ce titre, un montant de 3 K€ est comptabilisé en reprise en 2025.

## 3.6 Les provisions

Tableau des provisions

Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
			Provision utilisée	Provision non utilisée	
<b>Provisions réglementées</b>	-	-	-	-	-
Provisions pour investissement (participation des salariés)	-	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-	-
Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-
Provision spéciale de réévaluation	-	-	-	-	-
Plus-values réinvesties (assimilées à des amortissements dérogatoires)	-	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-	-
<b>Provisions pour risques</b>	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges C/1511	-	-	-	-	-
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur contrats et opérations	-	-	-	-	-
Provisions pour risque d'emploi	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques C/1518	-	-	-	-	-
<b>Provisions pour charges</b>	<b>87 080,70</b>	<b>5 368</b>	-	-	<b>92 448,70</b>
Provisions pour restructurations	-	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations (établissement concessionnaire)	-	-	-	-	-
Provisions pour travaux à effectuer	-	-	-	-	-
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions C/1581	-	-	-	-	-
Provisions pour remises en état	-	-	-	-	-
Provisions pour CET C/1582	43 397,52	58,01	-	-	43 455,53
Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales C/1583	43 683,18	5 309,99	-	-	48 993,17
Provisions pour allocation perte d'emploi et indemnités de licenciement C/1587	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges C/1588	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>87 080,70</b>	<b>5 368</b>	-	-	<b>92 448,70</b>

Les provisions les plus importantes inscrites au bilan de l'établissement concernent les passifs sociaux à savoir les provisions liées aux comptes épargne temps (CET) des agents.

Les jours CET correspondent à une dette de l'employeur vis-à-vis des agents sur de futurs jours de congés à prendre liés à des droits à congés sur années antérieures. La valorisation des jours est réalisée au coût journalier moyen chargé par agent et représente 92 K€ à la clôture de l'exercice contre 87 K€, l'an passé.

Le nombre de jours de congé stockés sur les CET des agents passent de 69 en 2024 à 76 en 2025 soit une augmentation de 7 jours qui explique la légère hausse des provisions pour CET de 5 K€ sur 2025.

## 3.7 Les dettes

Les dettes sont classées selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance en distinguant les dettes à un an au plus, à plus d'un an et cinq ans au plus, et à plus de cinq ans.

**Tableau des dettes**

Rubriques et postes	Montant	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
<b>Dettes financières</b>	-	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	-	-	-	-
Dettes financières et autres emprunts	-	-	-	-
<b>Dettes non financières</b>	<b>181 969,53</b>	<b>181 969,53</b>	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	160 298,52	160 298,52	-	-
Dettes fiscales et sociales	18 706,93	18 706,93	-	-
Avances et acomptes reçus	-	-	-	-
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	-	-	-	-
Dettes liée au prélèvement sur ressources accumulées	-	-	-	-
Autres dettes non financières	2 964,08	2 964,08	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>181 969,53</b>	<b>181 969,53</b>	-	-

Le poste de dette le plus important de l'établissement au 31 décembre 2024 concerne les opérations de rattachement à l'exercice des charges à payer avec en particulier, les dettes fournisseurs à hauteur de 160 K€. Les dettes fournisseurs à la clôture 2025 ne sont pas exigibles.

Sont inscrit sur ce compte les montants des factures non-parvenues. Il s'agit donc de dettes dans l'attente de réception des factures. Parmi ces dettes, on peut noter les services faits pour lesquels les factures n'ont pas été reçues au 31 décembre 2025 dont celles relatives aux missions de l'OUGC exercées par la Chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres à hauteur de 52 K€ HT et la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire à hauteur de 79 K€ HT.

Les autres dettes les plus significatives concernent les charges fiscales et sociales liées à la paye de décembre 2025 pour un montant de 2 K€ ainsi que la TVA collectée au titre des redevances irrigation 2025 pour 16 K€.

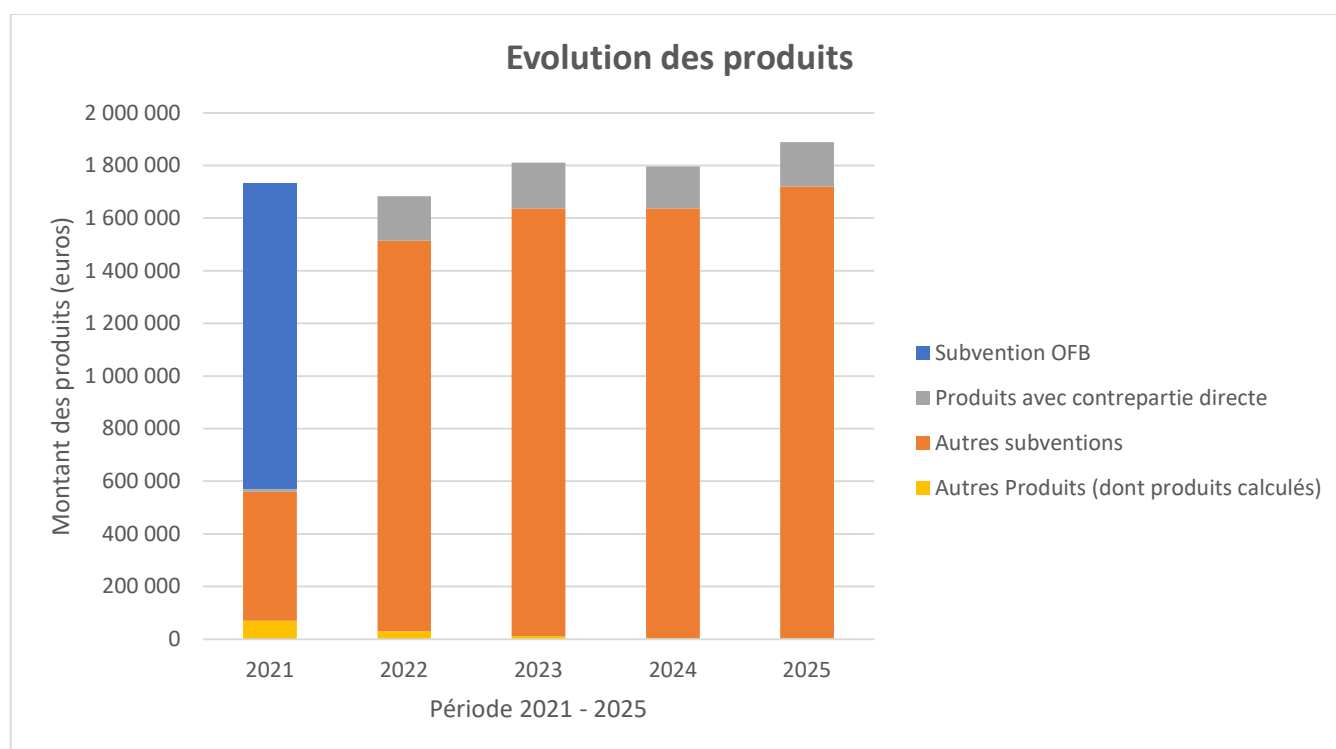
La dernière catégorie de dettes concerne les encaissements reçus en fin d'année qui n'ont pu être rapprochés d'un titre de recette. Cette somme représente 3 K€ et est principalement constituée de versements pour les redevances irrigants.

## 4. Notes relatives aux postes du compte de résultat

### 4.1 Les produits de fonctionnement

Il s'agit ici de constater dans l'exercice les produits par nature qui se rapportent à l'activité normale et courante de l'établissement (comptes de racines 70 à 75) ou à sa gestion financière (comptes de racine 76). Les produits sont, en principe, enregistrés hors taxes collectées. L'OUGC est soumis depuis 2023 à la TVA à la suite d'un rescrit fiscal de juin 2023.

Le fait générateur d'un produit correspond à l'acquisition du droit par l'organisme. Le produit est rattaché à l'exercice au cours duquel il est acquis à l'organisme, dès lors qu'il peut être mesuré de manière fiable (norme depuis 2016).



En 2025, les produits de l'exercice ont atteint 1 888 K€ contre 1 797 K€, en légère hausse de 92 K€ par rapport à l'exercice précédent.

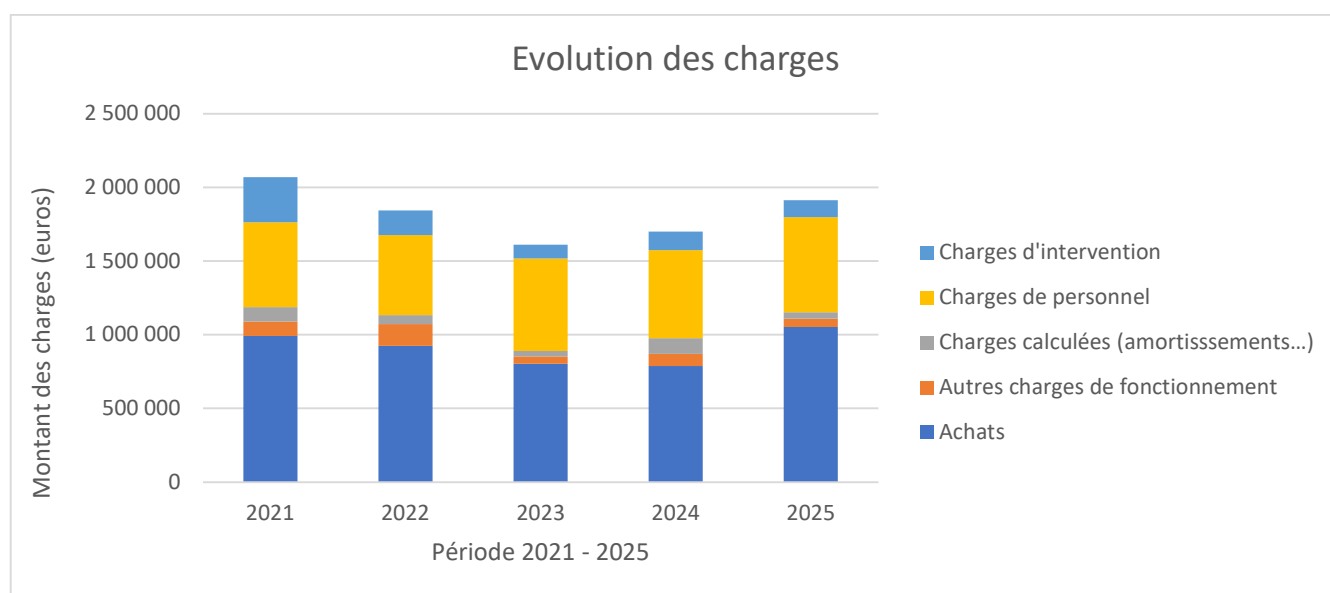
La part la plus significative des produits de l'établissement se compose de subventions reçues et la plus importante est la contribution versée par l'Agence de l'Eau Loire et Bretagne. Celle-ci reste relativement stable en 2025 avec un montant de 909 K€ après une hausse entre 2023 et 2024 (808 K€ en 2023 et 907 K€ en 2024). L'autre subvention la plus significative a concerné la subvention pour charge du service public versée par le MTE pour un montant de 551 K€ en 2025, en baisse de 22 K€ comparativement à l'année 2024 (573 K€).

L'établissement perçoit en outre les redevances versées par des préleveurs d'eau pour l'irrigation de leurs surfaces agricoles instituées par le décret 2012-84 du 24 janvier 2012 (service à comptabilité distincte

OUGC). En 2025, le montant de ces redevances s'élève à 180 K€ en hausse de 13 K€ comparativement à 2024 (167 K€).

La dernière catégorie de produits concerne les produits calculés qui restent stables avec un montant de 3 K€.

## 4.2 Les charges de fonctionnement



En 2025, les charges de l'établissement ont atteint 1 912 K€, en progression de 212 K€ par rapport à l'exercice précédent (1 700 K€).

Les charges de personnel représentent 33,7 % de ces charges avec un montant de 644 K€. Le montant des charges de personnel connaît une hausse de 47 K€ qui se concentre sur le versement au CAS pension qui passe de 75 K€ en 2024 à 104 K€ en 2025, l'augmentation de 4 points du taux de cotisation patronal expliquant en partie cette évolution. Les effectifs restent stables sur la période. La part des charges de personnels diminue au sein des charges de l'établissement (35,2 % en 2023).

Les achats liés à l'activité courante des Marais Poitevin augmentent de 265 K€ d'une année sur l'autre pour atteindre 1 051 en 2025 (786 K€ en 2024).

Cette hausse significative résulte notamment de l'augmentation du montant des frais d'études passant de 32 K€ en 2024 à 207 K€ (+ 175 K€) en 2025, intégrant l'étude bilan du contrat territorial cadre et des contrats territoriaux opérationnels du Marais Poitevin d'un montant de 85 K€ en 2025. Sont également en hausse, les coûts de maintenance, notamment informatique, avec une augmentation de 76 K€ et les coûts de sous-traitance générale de 62 K€ qui passe de 392 K€ en 2024 à 454 K€ en 2025.

L'essentiel des autres charges de fonctionnement qui atteignent 58 K€, en baisse de 27 K€ par rapport à 2024, concerne les impôts et taxes, dont la taxe sur les salaires (42 K€ en 2025).

Enfin, les charges de fonctionnement calculées ont fortement diminué pour atteindre 62 K€ (106 K€ en 2024), après la hausse constatée en 2024 pour comptabilisation des passifs sociaux (CET) à hauteur de

66 K€. Les dotations aux amortissements sont restées relativement stables passant à 38 K€ en 2025 à 40 K€ en 2024.

### 4.3 Les charges d'intervention

Il s'agit de subventions versées sous condition de réalisation à des particuliers, des collectivités territoriales ou des associations pour des actions de valorisation du patrimoine naturel ou culturel ou des actions en faveur de la protection de la biodiversité. Elles prennent la forme de dispositifs d'intervention pour compte propre.

Les charges d'interventions sont légèrement en baisse passant de 126 K€ en 2024 à 115 K€ en 2025.

Détail de la répartition des dispositifs d'intervention

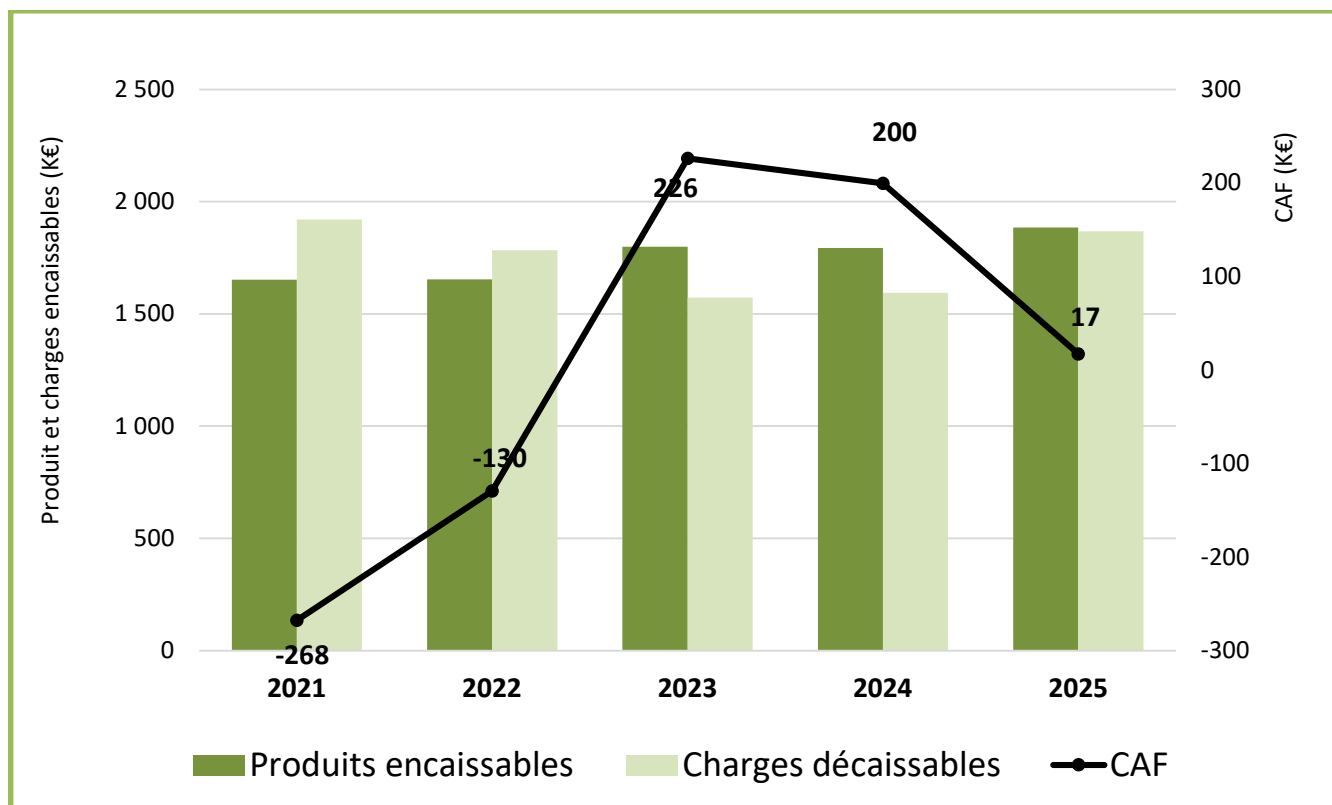
Transfert aux colloc	108 K€
Transfert aux autres entités	7 k€
	115 k€

Il n'a été constaté ni charges à payer, ni provisions au titre des dispositifs d'intervention.

## 5. Equilibres fondamentaux

La capacité d'autofinancement (CAF) qui correspond à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables de l'exercice (Cf. diagramme ci-dessus) permet notamment d'évaluer la capacité de l'établissement à faire face de manière autonome au renouvellement de son patrimoine immobilisé ou à sa politique d'investissement. Le ratio  $[CAF / \text{Dotation aux amortissements}]$  représente la part du besoin de financement moyen dédié au renouvellement des immobilisations couvert par les ressources dégagées par l'activité propre de l'établissement.

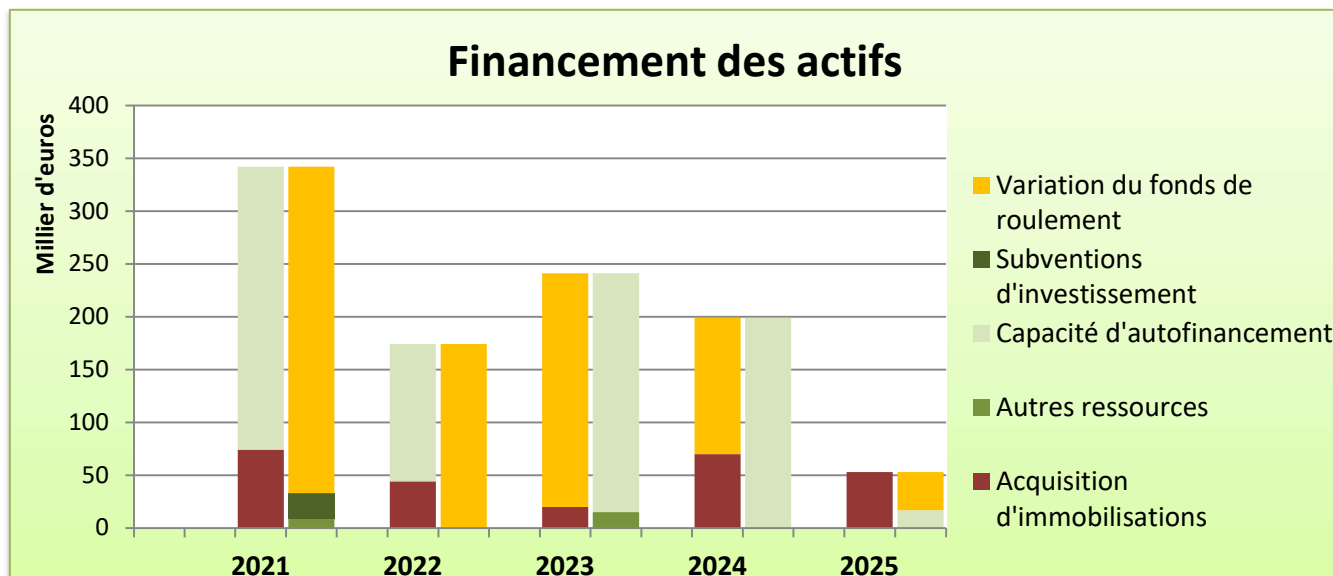
Au titre de l'exercice 2025, l'établissement a généré une CAF de 17 K€ en diminution de 183 K€ par rapport à l'année précédente. La CAF reste positive mais s'inscrit dans une dynamique baissière au cours des trois dernières années qui s'accélère fortement sur 2025. Le ratio présenté ci-dessus s'établit à 45% et pourrait indiquer une difficulté dans le renouvellement des immobilisations.



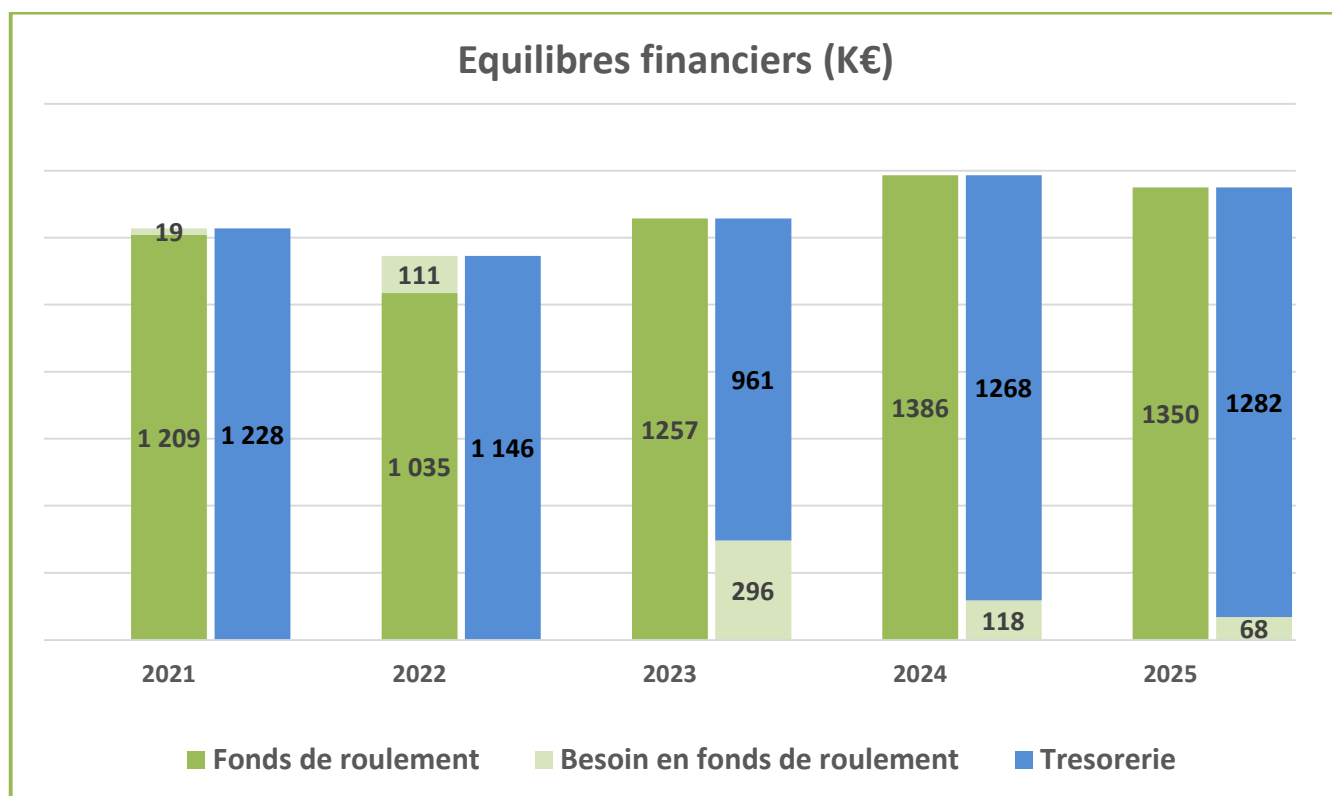
En l'absence de subvention d'investissement reçue pour financer ses acquisitions d'immobilisations, l'établissement a dû couvrir le besoin de financement de 53 K€, par une réduction de son fonds de roulement de 36 K€ en complément de la capacité d'autofinancement dégagée par son activité courante sur l'année 2025.

Sur la période 2021-2025, plus représentative d'un cycle d'investissement, l'établissement a acquis des immobilisations pour 261 K€ qu'il a financé pour 9,20 % par des financements externes et par ressources internes pour le reste. Pour autant, dans le même temps, son fonds de roulement s'est amélioré de 141 K€ ce qui est sécurisant.

La politique d'investissement de l'établissement est fortement basée sur ses ressources propres.



Le diagramme qui précède présente l'évolution des grands équilibres de l'établissement et plus spécifiquement l'explication de la constitution de la trésorerie au 31 décembre 2025 entre sa composante de long terme (fonds de roulement) et sa composante de court terme liée à l'apport des dettes et créances (besoin en fonds de roulement).



La trésorerie de l'établissement à la clôture de l'exercice représente 245 jours de fonctionnement couvrant sur la base de l'année 2025, ce qui est confortable, d'autant plus qu'elle repose essentiellement sur le fonds de roulement, qui correspond à des ressources stables.

Le fonds de roulement de l'établissement est très satisfaisant.

## 6. Autres informations

### 6.1 Engagements hors bilan

En application de l'instruction 15-0004 du 06/07/2015 relative aux modalités de comptabilisation des dispositifs d'intervention, reprise dans la norme 13 de l'instruction commune, les engagements de l'EPMP au titre des dispositifs d'intervention pour compte propre sont traités soit en charges à payer, soit en Engagements Hors Bilan en raison de l'incertitude relative au montant et à la date à laquelle les restes à payer devront être versés aux bénéficiaires.

Il n'y a pas d'engagements hors bilan pour l'exercice 2025.